Infraction	Amende	Observations
Défaut d'homologation de véhicule	200 000 Fcfa	Retrait du véhicule de la circulation jusqu'à homologation
Défaut de visite technique	50 000 Fcfa	Retrait du véhicule de la circulation jusqu' à visite technique
Dépassement du poids total autorisé en charge et/ou de la charge à l'essieu	25 000 Fcfa	Par tonne excédentaire-pour surcharge inférieure à 05 tonnes par station de pesage
	50 000 Fcfa	Par tonne excédentaire pour surcharge comprise entre 05 et 10 tonnes Par station de pesage
	75 000 Fcfa	Par tonne excédentaire pour surcharge excédant 10 tqnnes par station de pesage Refus de conduire un véhicule à la pesée
Refus de conduire un véhicule à la pesée	500 000 Fcfa	Retrait du permis de conduire du conducteur.
Dépassement de gabarit	500 000 Fcfa	Retrait du véhicule jusqu'à correction aux frais du propriétaire.
Franchissement non autorisée d'une barrière de pluie ou d'une barrière ponctuelle	250 000 Fcfa	Retrait du permis de conduire du conducteur.
Réalisation à titre privé d'ouvrages sur l'emprise de la route sans autorisation	100 000 Fcfa	En cas de destruction du patrimoine routier, réparation aux frais de l'auteur
Réalisation à titre privé d'ouvrages sur I‘emprise de la route avec autorisation sans respect des normes techniques		Destruction aux frais de l'auteur
Fausse inscription du poids sur la fiche de construction et/ou d'immatriculation		Sans préjudice des sanctions civiles et/ou pénales conformément à la législation en vigueur ; Enlèvement des produits. Cessation de l'occupation aux frais de l'auteur de l’infraction.
Occupation non autorisée de l'emprise de la route		
Déversement ou dépôt de produits ou objets réputés dangereux pour la chaussée et/ou la circulation		
Destruction volontaire d'équipements routiers		